

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 juin 2014 à 20h00

Membres présents : MMES BEZANÇON, LANCELOT, MASOLINI, MOYON

MM. BAILLEUL, DIEUDONNÉ, GALLEGO, HAPP, HERMANS, PAPINAUD, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme BEZANÇON, M. MONNOT donne pouvoir à M. HAPP, M. ROUX donne pouvoir à M. PAPINAUD, M. MARTINEAU absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Procède à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants, qui éliront les sénateurs le dimanche 28 septembre 2014 : M. PAPINAUD, Mme BEZANÇON et M. DIEUDONNÉ sont élus en qualité de délégués titulaires, M. VANRYCKEGHEM, M. GALLEGO et Mme MASOLINI sont élus suppléants.
- Décide par 13 voix sur 14, de matérialiser la décision prise par le précédent conseil en novembre 2012, de limiter l'accès des véhicules au chemin situé en continuité de la Rue du Moulin, par 2 barrières pivotantes. Il accepte le devis chiffré par l'entreprise BERNIS qui s'élève à la somme de 676.00 € ht. D'autre part, une tôle striée destinée à protéger le regard proche du terrain de football, est commandée (92 € ht).
- Adopte la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de Frances (AMF), pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'Etat.
- Répond à l'appel de mobilisation de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne (AMRY) par lequel il réaffirme son soutien au Conseil Général de l'Yonne, et à son maintien dans l'organisation territoriale.
- S'organise pour gérer l'animation du « Feu de la Saint Jean », le samedi 21 juin 2014 et recueillir suffisamment de main d'œuvre.
- Dresse la liste des tâches à accomplir et recense les élus disponibles pour participer à l'organisation des festivités du 13 juillet 2014.

Questions diverses :

- M. le Maire dresse un état d'avancement des travaux de réhabilitation des 4 logements, dans le cadre de l'opération « Cœur de Village ». Le 1^{er} logement est achevé à 90 %, le 2^{ème} est bien avancé, le 3^{ème} n'est pas commencé et la toiture du pavillon est terminée.
- Les travaux de sablage du terrain de football doivent commencer le mardi 24 juin 2014, après une période d'arrosage.

Fontaine-la-Gaillarde, le 24/06/2014
Le Maire, Michel PAPINAUD :

